

LIVRET-REPÈRES n°2 : LA LAÏCITÉ

Cette fiche présente une aide pour s'emparer des éléments proposés dans le [parcours citoyen](#) « [Laïcité](#) » mis en place au collège Michel Servet en 2020-2021.

PRÉSENTATION DE LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE RÉPUBLICAIN

La laïcité est l'un des quatre principes reconnus par la Constitution de 1958 qui fonde la V^e République française. La Constitution de 1958 distingue :

- * trois valeurs : liberté, égalité, fraternité ;
- * quatre principes : la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Les révisions récentes de la Constitution ont introduit trois autres principes :

- * l'organisation décentralisée de la République (2003),
- * la Charte de l'environnement (dont le développement durable et le principe de précaution) (2005),
- * L'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (2008).

Les valeurs sont des idéaux à atteindre que se fixe un individu ou une société. Les principes sont les règles dont se dote une société pour atteindre ces valeurs. La laïcité est donc un dispositif juridico-politique au service des valeurs de la France.

Pour aller plus loin :

- * Infographie « [Les valeurs et les principes de la République française](#) »
- * Fiche « [Quels sont les principes fondamentaux de la République française ?](#) »

LA SÉPARATION DE L'ÉTAT ET DES ÉGLISES (LOI DE 1905)

Il ne faut pas dater la laïcité de la Révolution française. La loi de 1905 est une loi de compromis, qui est l'aboutissement d'un long processus politique tout au long du XIX^e siècle. Cette loi est considérée comme le socle de la laïcité en France (bien qu'elle ne cite pas une seule fois ce terme), dans la mesure où elle proclame la liberté de conscience et l'égalité de toutes les croyances, comme moyens de rendre possible le vivre-ensemble.

Toutes les démocraties garantissent la liberté de conscience (la liberté de croire ou de ne pas croire). En France, la loi de 1905 :

- * garantit la liberté de conscience, qui inclut la liberté de manifester sa religion dans l'espace public (droit qui est également garanti par la Convention européenne des droits de l'homme ratifiée par la France en 1974) ;

Bénédicte Tratnjek, coordonnatrice du Réseau R.E.P. d'Annemasse, piloté par le collègue Michel Servet

- * punit d'amendes ou de prison toute pression exercée sur quelqu'un pour le contraindre à pratiquer une religion ou l'en empêcher ;
- * abolit le régime des cultes reconnus et subventionnés par l'État (dès lors, la religion n'est plus une affaire publique, au sens où elle n'est plus organisée ni financée par l'État).

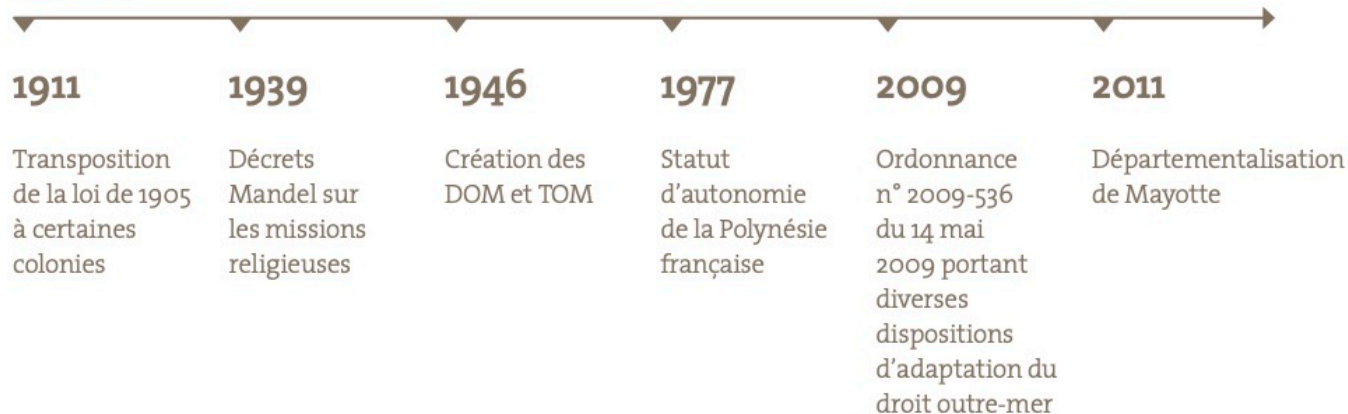
Cas de territoires « hors loi 1905 » : L'application du principe de laïcité n'est pas uniforme sur le territoire national. Il existe six régimes spécifiques en métropole et outre-mer (qui résultent de l'histoire spécifique de ces territoires) : Alsace-Moselle, Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques



Alsace-Moselle



Outre-mer



QU'EST CE QUE LA LAÏCITÉ ?

Ce n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Ses trois principes et valeurs :

La **liberté** de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public

La **séparation** des institutions publiques et des organisations religieuses. L'Etat ne reconnaît, ni ne salue aucun culte

L'**égalité** de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions



Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.



Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.



De la séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.



VOCABULAIRE : Il faut distinguer les adjectifs « laïc » (ce qui n'est pas religieux) et « laïque » (ce qui se réfère à la laïcité).

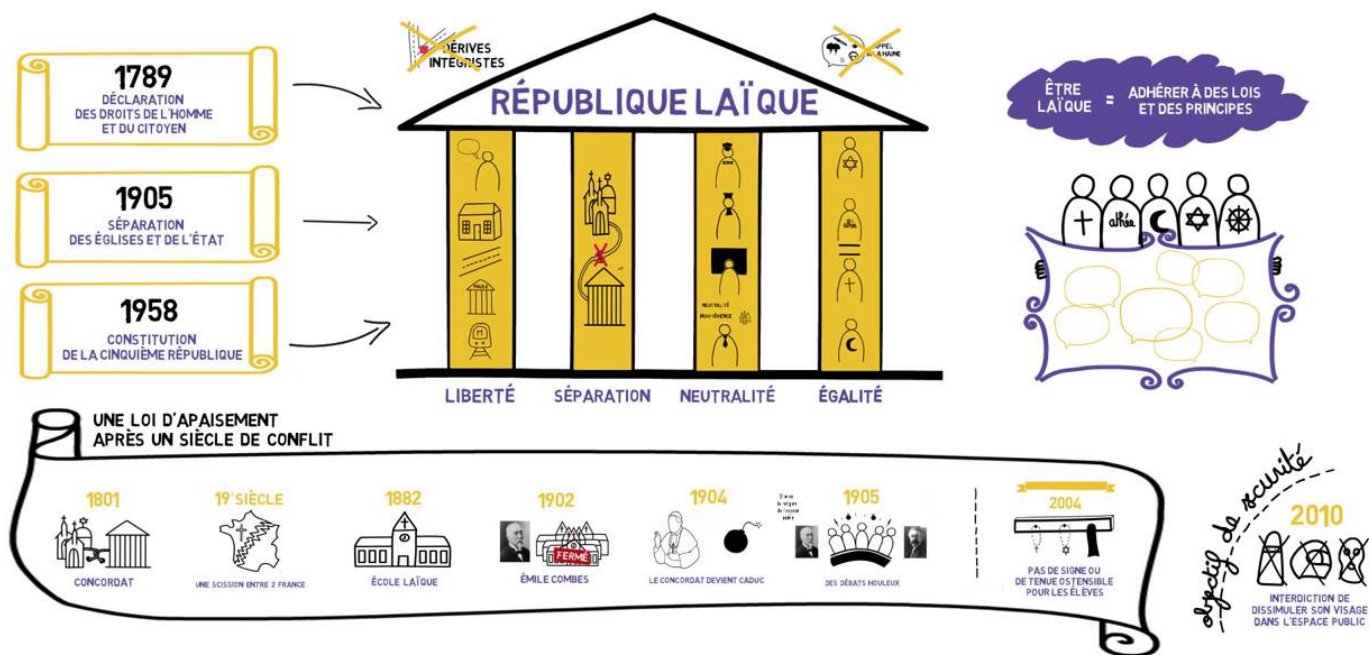
* On peut être croyant et laïque (partisan de la laïcité).

* On peut être athée (laïc) et non laïque (si l'on fait de l'athéisme une croyance supérieure qui devrait être imposée à tous).

Pour aller plus loin :

- * [Fiches pratiques de l'Observatoire de la laïcité](#)
- * Vidéo « [La laïcité en 3 minutes](#) » (Coexister)

LA LAÏCITÉ EN 3 MINUTES



LES ESPACES DE LA LAÏCITÉ

La laïcité ne s'exprime pas de la même manière selon le type d'espaces. On distingue :

- * **les espaces privés** : il s'agit de l'espace domestique (maison ou appartement) où chacun est libre d'exprimer ses opinions, y compris religieuses ;
- * **les espaces publics** : il s'agit de l'espace partagé par tous (ex : la rue), où chacun peut exprimer ses convictions dans le respect de la loi (par exemple, il est interdit d'appeler à la haine, y compris pour des convictions religieuses). Internet relève de cet espace public.
- * **les espaces sacrés** : il s'agit d'un espace dédié à une religion (espace de culte).
- * **les espaces neutres** : il s'agit de l'espace de l'administration (ex : mairie, école, Parlement) où les signes religieux ou antireligieux sont interdits.

Pour aller plus loin :

- * Vidéo « [La liberté de conscience au fondement de la laïcité](#) »
- * Site [Génération Laïcité](#)
- * « [Les lieux de la laïcité : la géographie au service des valeurs et principes de la République](#) »

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE : LE RÔLE DES PERSONNELS

La loi d'orientation de juillet 2013 fixe un cadre institutionnel pour les personnels de l'Éducation nationale, qui ont pour charge de :

- * renforcer la transmission des valeurs républicaines,
- * concevoir des actions pour former le citoyen (enseigner les valeurs, promouvoir les valeurs, éviter une désincarnation des valeurs de la République)
- * incarner le vivre-ensemble (charte de la laïcité à l'école, créer des « moments de fraternité »).

Faire partager les valeurs républicaines est l'une des compétences professionnelles exigées pour le personnel d'éducation (cf. *Référentiel des compétences professionnels des métiers du professorat et de l'éducation*, B.O.E.N. n°30 du 25/07/2013)

Pour aller plus loin :

- * [Vademecum de la laïcité à l'école](#) (Éduscol, juillet 2021)
- * Coffret [Guide Républicain](#) (Éduscol, septembre 2021)
- * Auto-formation « [Faire vivre les valeurs de la République](#) » (Magistère)
- * Site [Les valeurs de la République](#) (réseau Canopé)

UNE DATE À RETENIR

Le **9 décembre** a lieu la [journée nationale de la laïcité](#). La date a été choisie en référence à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'État et des Églises.



JOURNÉE NATIONALE

de la laïcité



Les 3 principes & valeurs de la laïcité

- 1** La **liberté de conscience** et celle de **manifester ses convictions** dans les limites du respect de l'**ordre public**.
- 2** La **séparation des institutions publiques** et des **organisations religieuses**. L'État ne reconnaît ni ne salarie aucun culte.
- 3** L'**égalité de tous devant la loi**, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

2004

Est votée la loi interdisant, dans les établissements scolaires, le **port de signes religieux**.

1905

La **loi de séparation** des églises et de l'État est votée.

1946

Le **principe de laïcité** est inscrit dans le préambule de la Constitution.

1881-1882

Les **lois Ferry** instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire.

“ La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une. ”

Lucia de Brouckère

Comment la laïcité est appliquée à l'école ?

Les personnels

Ils ne doivent pas manifester leurs convictions religieuses dans le cadre de leurs fonctions.

Les enseignements

L'instruction religieuse ou le prosélytisme y sont interdits

Les élèves

Sont tenus de suivre l'intégralité des enseignements et de ne pas porter de signes religieux ostensibles à l'école.

Sources : www.mallettedesparents.education.gouv.fr / www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite



FICHE VOCABULAIRE n°1a

LES VALEURS, LES PRINCIPES ET LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

allégorie : représentation d'une idée abstraite (ex : la République) par une image ou un récit (ex : Marianne)

citoyenneté : condition juridique et politique du citoyen (c'est-à-dire condition de l'individu partageant les droits et les obligations d'autres individus au sein d'une unité politique)

démocratie : régime politique dont le principe est celui du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple

démocratie directe : régime politique dans lequel les citoyens exercent directement le pouvoir

démocratie représentative : régime politique dans lequel les citoyens élisent des représentants (que l'on appelle les élus) qui exercent le pouvoir en leur nom

devise : brève formule qui caractérise la valeur symbolique d'une chose (ex : "liberté égalité fraternité" pour la République française)

devoir : obligation de nature juridique (ex : loi, règlement intérieur) ou morale (ex : charte du bien vivre ensemble)

droit : règle fixant ce qu'il est possible de faire

égalité : situation où les individus ont les mêmes droits et les mêmes possibilités

fraternité : lien de solidarité et de respect entre tous les membres de la nation

hymne national : composition musicale destinée à représenter une nation dans le protocole international

laïcité : principe de séparation de l'État et des religions, qui implique la neutralité de l'État vis-à-vis des croyances

liberté : capacité à faire ce que l'on a envie sans nuire aux autres

principe : règle permettant d'atteindre une valeur

République : forme de gouvernement dans lequel les pouvoirs sont exercés par des représentants désignés par les citoyens

valeur : idéal à atteindre que se fixe un individu ou une société



FICHE CONNAISSANCES n°1a

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

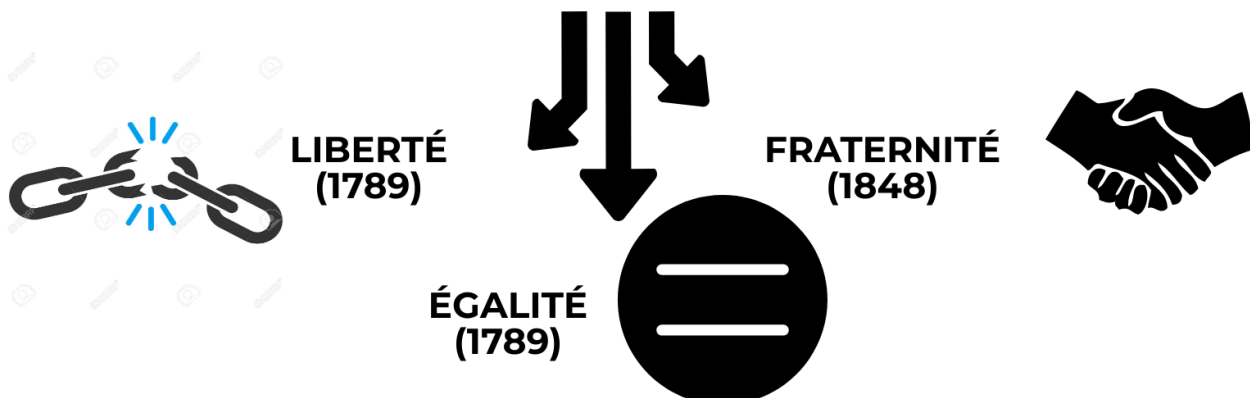
Les valeurs sont des **idéaux à atteindre** pour un individu (valeurs personnelles) ou pour une société (valeurs collectives). Les trois valeurs de la République française sont des h

Les valeurs de la République française sont :

- la liberté : capacité à faire ce que l'on a envie sans nuire aux autres
- l'égalité : situation où les individus ont les mêmes droits et les mêmes possibilités
- la fraternité : lien de solidarité et de respect entre tous les membres de la nation

Ces valeurs sont des héritages de la longue lutte pour les libertés et les droits fondamentaux et pour la mise en place de la République en France, à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle :

- la liberté et l'égalité sont adoptées comme valeurs dès 1789, au début de la Révolution française, avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- la fraternité sera ajoutée en 1848, avec la proclamation de la IIe République, à la suite de la révolution de février qui renverse définitivement la monarchie en France.



D'autres valeurs peuvent aussi définir la République française : la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.



esprit de justice



absence de discrimination



respect



solidarité

Laïcité

laïcité



POUR ALLER PLUS LOIN :

Ça veut dire quoi "Liberté, égalité, fraternité" (Un jour une question)

https://youtu.be/-liT4dmr2_M



FICHE CONNAISSANCES n°1b

LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les principes sont les **moyens pour atteindre les valeurs** qu'une société s'est fixée. Les principes de la République française sont inscrits dans la **Constitution** (texte juridique le plus élevé qui fixe la répartition et l'organisation des pouvoirs dans un État), qui date de 1958 (Ve République).

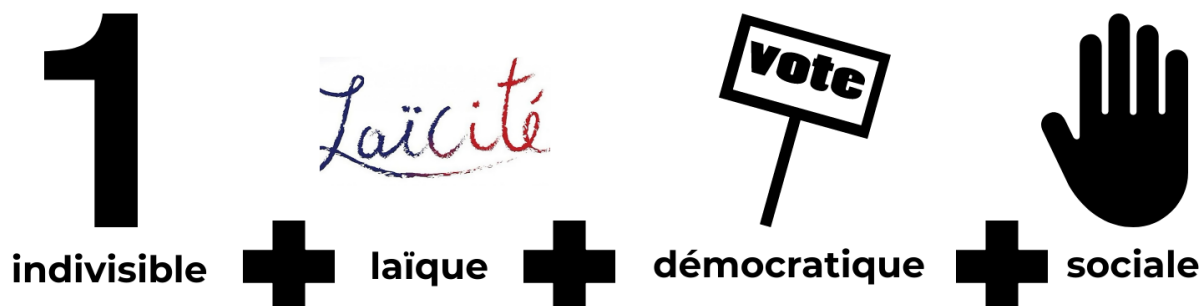
Quatre principes sont inscrits dans l'article premier de la Constitution de 1958 :

- la République est indivisible : aucun individu ou groupe d'individus ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale en son nom, la loi est la même pour tous, les territoires ne peuvent demander leur indépendance sans l'accord de l'État.
- la République est laïque : l'État ne se mêle pas de la religion, la religion ne se mêle pas de l'État => Ce principe permet la liberté de croyances et de cultes, séparation des Églises et de l'État (loi de 1905)
- la République est démocratique : la République est une démocratie => Ce principe garantit les libertés fondamentales et le suffrage universel.
- la République est sociale : la République doit garantir l'égalité et la cohésion sur son territoire => Selon ce principe, l'État vient en aide aux personnes en difficulté sur son territoire (ex : maladie, pauvreté).

Trois autres principes ont été ajoutés par les révisions constitutionnelles (des textes qui viennent apporter ou changer des éléments dans la Constitution) :

- l'organisation décentralisée de la République (2003),
- le respect de la Charte de l'environnement (2005),
- l'accès égal des hommes et des femmes aux mandats électoraux (2008).

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST



POUR ALLER PLUS LOIN :

Les valeurs et les principes de la République française
<https://frama.link/XMK4GgPb>



FICHE CONNAISSANCES n°1c

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les symboles sont des objets, des figures, des éléments culturels qui représentent une idée. Les symboles de la République française sont connus de tous et reconnus par tous : dès qu'on les évoque, tout le monde pense immédiatement à la République française.

Quatre symboles sont inscrits dans la Constitution (article deux) de 1958 :

- la langue française,
- le drapeau tricolore bleu, blanc et rouge, qui devient le symbole de la Révolution française et est adopté comme drapeau national en 1794 sous la le République,
- la devise nationale "Liberté, égalité, fraternité" (qui reprend les trois valeurs fondamentales de la République française) adoptée comme devise en 1848 (lors de la proclamation de la IIe République),
- l'hymne national *La Marseillaise* qui a été créée en 1792 (pendant la Révolution française) adoptée comme symbole en 1879 (aux débuts de la IIIe République).

D'autres symboles sont fréquemment utilisés :

- Marianne : allégorie de la France,
- le 14 juillet : la fête nationale de la France,
- le Grand sceau de France : une effigie de la liberté, un coq et une urne.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Les symboles de la République française
<https://youtu.be/JCHLkQW8nqg>

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun** avec l'**égalité** et la **fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.